

# Tribune « Vers un scénario de prolifération nucléaire massive ? »



**Par Jean-Marie Collin**, directeur de ICAN France, coalition internationale pour abolir les armes nucléaires, qui a remporté le Prix Nobel de la paix 2017.

L'arrivée au pouvoir du président Trump, avec une posture en faveur d'un Etat autoritaire russe, a fait bouger les lignes de pensées de nombreux Français et Européens sur la dissuasion nucléaire. Les armes nucléaires, qui sont des armes de destruction massive, sont en vogue et seraient la solution aux problèmes de sécurité devant une Russie autoritaire et des Etats-Unis trumpistes.

Les scénarios de « partage », évoqués par les partisans de la dissuasion, écartent à juste titre une décision d'emploi réalisée par plusieurs chefs d'Etat. Pour des raisons de rapidité et de souveraineté, appuyer sur le bouton à plusieurs est impensable. Il faut rappeler que cette prise de décision implique un non-retour vers la société humaine que nous connaissons du fait des conséquences humanitaires catastrophiques qui en résulteraient. Seul le président français maîtrise donc l'emploi et la menace d'emploi (la dissuasion), impliquant dans les deux cas un renoncement aux principes complémentaires (de distinction, de proportionnalité et de précaution) du droit international humanitaire, car les populations civiles sont prises pour cible.

**Confiance.** Mais, tous ces scénarios impliquent de créer sur du long terme une confiance entre l'Etat possesseur (la France) et les Etats protégés. Remarquons qu'il n'est jamais expliqué comment cette confiance va être créée, sachant que nos démocraties ont des gouvernements qui évoluent au gré des votes des populations. Pas certain qu'un gouvernement allemand exprime une pleine confiance avec un(e) président(e) d'un parti d'extrême droite ou de gauche.

Si l'on écarte ce « détail », pour faciliter la croyance en la possibilité de ce « parapluie » nucléaire aux multiples facettes, deux obstacles majeurs entraînant au moins trois conséquences sont toujours laissés de côté pour obtenir l'adhésion des acteurs politiques et de l'opinion publique.

Le premier obstacle est juridique, mais il est vrai que c'est à la mode d'oublier ou de sortir des accords internationaux conclus dans des périodes stables. Pourtant, c'est bien ce droit international qui doit, quand la guerre éclate, permettre de protéger notre humanité des moments les plus noirs. Tous les scénarios envisagés s'inscrivent contre le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) - a minima son esprit - qui assure depuis 1970 notre sécurité internationale. Ce régime oblige en effet les Etats à agir de bonne foi (article 6) pour réaliser des mesures de désarmement nucléaire et pour ne pas réaliser d'action proliférante, entraînant l'arrivée de nouvelles puissances nucléaires.

Le second obstacle concerne l'engagement moral et politique que notre Etat a pris en votant (comme les autres Etats du P5 : Etats-Unis, Russie, Royaume-Uni, France, Chine) des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies (n° 1887 du 24 septembre 2009, n° 2310 du 23 septembre 2016), ou en endossant la déclaration « prévenir la guerre nucléaire » (du 3 janvier 2022) qui mentionne que les membres du P5 « sont fermement convaincus de la nécessité de prévenir la poursuite de la dissémination de ces armes » et « déterminés à respecter [leurs] obligations en vertu du TNP ». Si notre démocratie ne respecte plus sa parole, ne l'attendons pas des régimes autoritaires.

Le scénario de Bruno Tertrais, directeur de la Fondation pour la Recherche Stratégique (*Le Monde* du 10 mars 2025), « de déployer en permanence un escadron des FAS avec ses armes nucléaires en Allemagne » ou de faire « emporter des missiles ASMPA-R, ou des missiles ASN4G à partir de 2035 » entraînera, comme première conséquence, la mort cérébrale du Traité de non-prolifération nucléaire. Il faut relever que ce plan dangereux, proposé également par différentes personnalités politiques françaises, ne pourra fonctionner que si l'Allemagne est aussi prête à agir contre ses engagements juridiques liés au TNP...

**Forces conventionnelles.** Deuxième conséquence de ce scénario : une banalisation de l'arme nucléaire qui conduit à affaiblir le tabou de son emploi existant depuis le 9 août 1945. Engager la France - et d'autres Etats européens, telle la Pologne qui semble favorable - dans cette voie est un processus qui s'étalera sur plusieurs décennies. Avec comme réaction en chaîne, la

**« Il est vrai que c'est à la mode d'oublier ou de sortir des accords internationaux conclus dans des périodes stables. Pourtant, c'est bien ce droit international qui doit, quand la guerre éclate, permettre de protéger notre humanité des moments les plus noirs »**

nécessité de plus d'armes nucléaires, et d'un budget encore plus important, déshabillant d'autant plus les forces conventionnelles.

Cet acte proliférant de la France provoquera une dernière conséquence, un « ensauvagement nucléaire ». En effet d'autres puissances nucléaires ou du seul se sentiront libre de franchir un pas, elle aussi dans cette direction. Il sera alors impossible pour la France et l'Europe de critiquer leur attitude, ni celle bien sûr de la Russie qui stationne déjà des armes nucléaires en Biélorussie.

En cette année de 80<sup>e</sup> commémoration des destructions des villes d'Hiroshima et de Nagasaki, cette dynamique positive en faveur de l'arme nucléaire est dangereuse. Cela revient à mettre à mal des décennies d'engagements français et européen en faveur du désarmement nucléaire, de la non-prolifération et du droit international. Les partisans des armes nucléaires devraient contrôler leur adrénaline. Les armes nucléaires font partie de notre insécurité mondiale, renforcer leur poids dans les politiques de défense engendrera un sombre futur.

Combattre les forces hostiles à nos valeurs, doit nous obliger à utiliser des moyens militaires conventionnels, diplomatiques et économiques qui les respectent afin de préparer notre avenir et non le condamner.



SIPA PRESS

Déployer en Allemagne un escadron des forces aériennes stratégiques entraînerait « la mort cérébrale du Traité de non-prolifération nucléaire », prévient Jean-Marie Collin.